



Mai 2016 - N° 51

La Newsletter

Ville & Aéroport

NOTRE-DAME-DES-LANDES

Un rapport d'experts juge le projet surdimensionné

Un rapport d'experts commandé par la Ministre de l'Écologie a été remis le 5 avril dernier. Cette « Étude sur les alternatives pour le développement aéroportuaire du Grand Ouest » rédigée par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) suggère de revoir le projet à la baisse ou de l'abandonner au profit d'une modernisation et d'un agrandissement du site existant. Opposants et partisans du projet peuvent y trouver leurs arguments dans la perspective du référendum organisé dans le département de la Loire-Atlantique le 26 juin prochain. Pour Ville et Aéroport, le projet est pertinent à condition qu'un contrat d'engagement portant sur l'aménagement du territoire et l'environnement soit signé préalablement à la mise en service de l'aéroport.

Le rapport d'experts devait examiner les alternatives ou solutions « complémentaires » au projet de nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Celui-ci est jugé surdimensionné par rapport aux besoins. « Force est de constater que le projet, fruit d'une conception ancienne, est surdimensionné », disent-ils. Ils recommandent de le revoir à la baisse, en construisant une piste au lieu de deux, ou de moderniser et d'agrandir l'aéroport existant de Nantes-Atlantique. De nombreuses études comparatives menées par des collectifs de citoyens et d'élus opposés à l'aéroport, comme l'Acipa ou le Cédépa, avaient déjà relevé disproportions et incohérences.

Mais, selon les experts, le choix de Notre-Dame-des-Landes « apparaît encore comme un compromis acceptable, malgré des difficultés à ne pas sous-estimer ». Ce rapport vise à nourrir le débat en vue du référendum. « L'idée de ce rapport est de regarder à fond, en vérité, et de façon impartiale, les alternatives, et répondre à toutes les objections pour renouer le dialogue », a déclaré Ségolène Royal.

Ville et Aéroport considère que cet aéroport est nécessaire pour le développement de Nantes et son agglomération, et plus globalement celui de l'Ouest de la France. Elle rappelle aux pouvoirs publics la nécessité de prévoir un contrat d'engagement préalable à la mise en service de l'aéroport. La rédaction de ce contrat pris par l'aéroport vis-à-vis de son territoire d'implantation est la condition a minima de son acceptabilité. Avant l'ouverture de l'aéroport Nantes-Notre-Dame-des-landes, il est essentiel que figurent dans ce contrat des engagements évaluables et contrôlables avec la meilleure gouvernance possible. Faute de quoi on retrouvera les problèmes que l'on a connus pour les aéroports parisiens.

Ce contrat doit d'une part préciser les réponses concrètes visant à renforcer les mesures d'accompagnement de cet aéroport en faveur de l'aménagement du territoire (ex. : projet Tram-Train sur site) qui bénéficieront aux populations riveraines.

D'autre part, la question environnementale doit être examinée au bon niveau. Il s'agit de préparer un contrat environnemental dans lequel soit traitée en priorité la question sensible des vols de nuit. Il faut déterminer en amont de la réalisation du projet l'interdiction des vols de nuit. Les élus locaux membres du réseau Ville et Aéroport demandent à l'État des mesures compensatoires exemplaires compte tenu de la destruction par le projet de deux têtes de bassins versants. En outre, ils souhaitent un état zéro de la santé « de l'espèce humaine » ainsi qu'un suivi dans le temps pour les populations résidant dans les zones de bruit avant l'ouverture de la plateforme.

Par ailleurs, l'aéroport va contribuer à accroître la pression foncière sur le territoire, que ce soit en termes d'habitat ou d'activités économiques. Ville et Aéroport demande à l'État un plan d'accompagnement financier pour pallier le retard d'équipements du territoire avant l'arrivée de l'aéroport, afin de pouvoir accueillir décemment et dans les meilleures conditions de nouvelles populations.

Enfin, la question du déménagement de Nantes-Atlantique doit également être regardée. C'est un autre chapitre du contrat d'engagement qui concerne les populations riveraines de l'aéroport existant. Le déménagement de l'aéroport va avoir plusieurs impacts (socio-économique, environnemental, foncier, etc.) qu'il convient d'évaluer.

Le contrat d'engagement du nouvel aéroport Nantes-Notre-Dame-des-Landes doit poser les conditions d'accompagnement d'un aéroport, qui ne saurait être conçu sans éviter les erreurs passées identifiées. Elles relèvent d'une maîtrise foncière immédiate, d'une politique concertée de développement local, d'une conception nouvelle de l'aménagement (plus soucieuse des besoins des employés et des riverains d'un aéroport), de la gouvernance du territoire du projet préfigurée le plus rapidement possible (mise en place d'instances de coopération territoriale, d'économie mixte, et de concertation destinées à maîtriser l'aménagement du territoire étendu soumis à l'influence de l'aéroport), de la mise en place d'information régulière, consultation et concertation.

[Consultez le rapport d'experts](#)



Agenda Ville & Aéroport